



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT.099

Déposé le : 16.01.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Pour continuer le soutien à l'autonomie électrique des bâtiments : stockons l'énergie du soleil !

Texte déposé

Début octobre 2017, dans le cadre de son Programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique », le Conseil d'Etat décidait de subventionner pour trois mois l'installation de batteries de stockage d'énergie photovoltaïque.

Le but visé était de permettre aux particuliers qui installeraient ces batteries d'augmenter l'autoconsommation de l'énergie électrique produite par leurs panneaux photovoltaïques. Pour les entreprises, de permettre une réduction des pointes de consommation, dommageables à l'ensemble du réseau électrique. C'est est louable et va dans une bonne direction, puisqu'il permet d'encourager l'autonomie des ménages et entreprises en matière d'énergie électrique et va donc dans le sens du choix de la population lors du vote sur la Stratégie Energétique 2050.

Concrètement, les formulaires de subventionnement devaient être déposés au plus tard le 31 décembre 2017 et devaient aboutir à la réalisation de 200 projets, dont la capacité totale de stockage dépasserait 5 MWh.

Dès lors, nous nous permettons de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Combien de projets ont-ils été finalement déposés dans le délai requis et pour quelle capacité totale de stockage ?
2. Combien de dossier déposés ont-ils dû être retournés pour complément d'information, voire ignorés du fait d'informations manquantes ? Au vu du délai extrêmement court, les dossiers retournés pourront-ils être soumis à nouveau en 2018 ?
3. Quelle est la répartition des dossiers soumis entre les projets de particuliers et ceux d'entreprises ?

4. Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il fixé un délai aussi court pour la présentation d'un dossier, alors même qu'il renforce d'un autre côté les subventions aux économies d'énergie des bâtiments en 2018 ?
5. Quand le Conseil d'Etat tirera-t-il un bilan de cette opération ? Envisage-t-il d'ailleurs de transmettre au Grand Conseil les conclusions de ce bilan ?
6. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention, en cas de succès, de renouveler ce soutien à l'autonomie électrique des bâtiments ? Si oui, à quelle échéance et quelles conditions ?

Nous remercions d'ores et déjà le Conseil d'Etat de ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Régis Courdesse, au nom du groupe vert/libéral

Signature :



Noms et prénoms des consorts :

Jean-François Chapuisat

Ella Christin

Martine Meldem

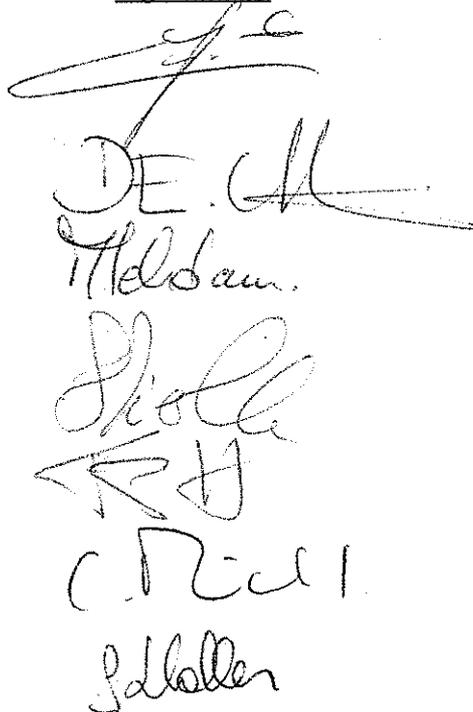
Laurent Miéville

François Pointet

Claire Richard

Graziella Schaller

Signatures :



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch